

Image not found or type unknown



Remplacement d'un produit

Par **Jessy97**, le **13/04/2023** à **19:44**

Bonjour,

Nous avons fait installer un escalier récemment. Lors de l'installation de l'escalier, il y a eu un problème de conformité. La société nous a donc payer et installer un nouvel escalier. Cependant il nous a certifié qu'il était dans l'obligation de reprendre le produit non conforme. Ma question est, ai-je le droit de garder l'ancien escalier considéré comme non conforme

Par **youris**, le **13/04/2023** à **20:25**

bonjour,

à quel titre pourriez-vous conserver cet escalier non conforme ?

vous avez payé pour un seul escalier et pas pour deux même si un n'est pas conforme.

l'installateur prendrait des risques en vous laissnat un escalier non conforme.

salutations